

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 30 MAI 2023

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 30 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le **MARDI 30 MAI** à **20H00**, le Conseil Municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la **salle des Mariages** sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite de la convocation en date du 24 mai 2023.

ETAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, LERMYTTE François - Maires-Adjoints, Mmes VANDENBERGUE Séverine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, ALLAN Patricia, SUBTIL Vanessa, PLANQUELLE Rachel, MM. FACON Jean-Noël, COMBE Jacques, CATTEZ François, BOULET Guillaume, HERNOUT Serge, AZELART Laurent, DONDAINE Pascal, MM. RYS Didier, DUBUISSON Frédéric, Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

MEMBRES AYANT DONNÉ PROCURATION :

M. HOUSSIN Romuald a donné procuration à Mme CATTY Christine.
Mme BOULIER Amélie a donné procuration à Mme WOZNY Florence.
Mme ALLOUCHERIE Françoise a donné procuration à Mme BAUDEQUIN Odile.
Mme DECRIEM Marie-Christine a donné procuration à M. WOJTKOWIAK David.

Secrétaire de séance : M. OBOEUF Gérard

Fin de la séance : 21h05

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

Le Budget Supplémentaire est un acte qui remplit deux fonctions :

1. C'est tout d'abord un acte de report ; il permet d'intégrer dans le budget les résultats définitifs de l'année précédente dégagés par le Compte Administratif. L'affectation des résultats ayant été faite de façon anticipée lors du Budget Primitif 2023, il s'agira donc de régulariser les résultats définitifs par rapport aux résultats anticipés.
2. Mais c'est aussi un acte d'ajustement : comme une décision modificative, le budget supplémentaire permet :
 - D'ajuster les prévisions votées lors du Budget Primitif, afin notamment de tenir compte des résultats reportés ;
 - D'inscrire des propositions nouvelles de crédits en dépenses et en recettes mais également de constater comptablement la non réalisation de certaines opérations.

Après le vote du Compte Administratif et de l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2022, la commission des finances est invitée à délibérer sur l'intégration de ces résultats au sein du Budget de l'exercice 2023 par l'intermédiaire d'une décision budgétaire appelée « Budget Supplémentaire ». Le Budget Supplémentaire pour l'exercice 2023 s'équilibre comme suit, tel qu'annexé à la présente délibération :

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;

VU l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs et précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget à compter du 1er janvier 2023 ;

VU le Budget Primitif pour l'exercice 2023 du Budget Principal de la Ville adopté par délibération 2023-03-8b du 30 mars 2023 ;

VU la délibération du 30 mai 2023 relative au Compte Administratif 2022 du Budget Principal de la Ville ;

VU la délibération du 30 mai 2023 relative à l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2022 du Budget Principal de la Ville ;

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster les crédits ouverts au Budget Primitif 2023 du Budget Principal de la Ville ;

CONSIDERANT la nécessité de reprendre les résultats de clôture 2022 du Budget Principal de la Ville ;

VU l'avis de la Commission Finances réunie en séance le 23 mai 2023 ;

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Michel BOULET - Maire-Adjoint ;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A LA MAJORITE, (Mme CHRETIEN Stéphanie, Mme CROWYN Véronique, M. DUBUISSON Frédéric et M. RYS Didier) votant CONTRE :

ARTICLE 1 - D'ADOPTER le Budget Supplémentaire pour l'exercice 2023 du Budget Principal de la Ville, arrêté tant en dépenses qu'en recettes à :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
IMPUTATIONS	EUROS	IMPUTATIONS	EUROS
CHAPITRE 011- Charges à caractère général	85 000,00 €	CHAPITRE 002 - Résultat de fonctionnement reporté	- 39 637,00 €
Compte 6168 -Autres	85 000,00 €	Compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté	- 39 637,00 €
CHAPITRE 022 - Dépenses imprévues	- 100 000,00 €	CHAPITRE 74 - Dotations et Participations	- 368 746,00 €
Compte 022 - Dépenses imprévues	- 100 000,00 €	Compte 74111 - Dotation forfaitaire des communes	- 95 489,00 €
CHAPITRE 023- Virement à la section Investissement	- 278 383,00 €	Compte 741121 - Dotation de solidarité rurale des communes (DSR)	158 471,00 €
Compte 023 -Virement à la section Investissement	- 278 383,00 €	Compte 741123 - Dotation de solidarité urbaine des communes (DSU)	- 420 992,00 €
		Compte 741127 - Dotation nationale de péréquation des communes (DNP)	- 10 736,00 €
CHAPITRE 65- Autres charges de gestion courante	25 000,00 €	CHAPITRE 75 - Autres produits de gestion courante	85 000,00 €
Compte 65888 -Autres	25 000,00 €	Compte 7588 - Autres produits de gestion courante	85 000,00 €
		CHAPITRE 77 - Produits spécifiques	55 000,00 €
		Compte 775 - Produits des cessions d'immobilisations	55 000,00 €
TOTAL DEPENSES	- 268 383,00 €	TOTAL RECETTES	- 268 383,00 €

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
IMPUTATIONS	EUROS	IMPUTATIONS	EUROS
CHAPITRE 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- 9 408,05 €	CHAPITRE 021- Virement de la section fonctionnement	- 278 383,00 €
Compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- 9 408,05 €	Compte 023 -Virement de la section fonctionnement	- 278 383,00 €
CHAPITRE 020 - Dépenses imprévues	- 100 000,00 €	CHAPITRE 10 - Dotations, fonds divers et réserves	- 10 951,35 €
Compte 020 - Dépenses imprévues	- 100 000,00 €	Compte 10222 -FCTVA	- 1 543,30 €
		Compte 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	- 9 408,05 €
Opération 1001 - Travaux neufs de Voirie	9 408,05 €	CHAPITRE 13 - Subventions d'investissement	108 000,00 €
Compte 2315 - Installations, matériel et outillage techniques	9 408,05 €	Compte 1323 - Départements	108 000,00 €
Opération 1002 - Environnement	- 176 334,35 €		
Compte 2312 - Agencement ets aménagements de terrain	- 176 334,35 €		
Opération 1011 - Affaires diverses	120 000,00 €		
Compte 2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	108 000,00 €		
Compte 21316 - Cimetière	12 000,00 €		
CHAPITRE 20 - Immobilisations incorporelles	- 25 000,00 €		
Compte 204 -Subventions équipements versées	- 25 000,00 €		
TOTAL DEPENSES	- 181 334,35 €	TOTAL RECETTES	- 181 334,35 €

Balance générale

	BP2023	BS 2023	Total Budget 2023
Dépenses de fonctionnement	17 384 365,31 €	-268 383,00 €	17 115 982,31 €
Recettes de Fonctionnement	17 384 365,31 €	-268 383,00 €	17 115 982,31 €
Dépenses d'Investissement	19 215 181,04 €	-181 334,35 €	19 033 846,69 €
Recettes d'Investissement	19 215 181,04 €	-181 334,35 €	19 033 846,69 €

ARTICLE 2 - D'AUTORISER l'ajustement des crédits en dépenses comme en recettes conformément aux états annexés à la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Claude DISSAUX

